

IGESR - Groupe Philosophie

Baccalauréat session 2023 – enseignement de spécialité « Humanités, littérature et philosophie »

Épreuve de contrôle

**Note diffusée à l'ensemble des IA-IPR de Philosophie en charge de l'examen
(et faisant suite à la note conjointe des groupes Lettres et Philosophie – avril 2023)**

(29 mai 2023)

A – L'épreuve est encadrée par le texte du Bulletin officiel n° 2 du 13 février 2020

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Special2/MENE2001793N.htm>

« Durée : 20 minutes

Temps de préparation : 20 minutes

L'épreuve porte sur le programme de l'enseignement de spécialité humanités, littérature et philosophie de la classe de terminale.

Le candidat se voit remettre un sujet par l'examineur, qui relève soit d'une question de littérature (si l'examineur est un professeur de lettres) ; soit d'une question de philosophie (si l'examineur est un professeur de philosophie). L'énoncé du sujet prend la forme d'une interrogation associée au thème de l'épreuve écrite.

Le candidat répond à la question posée pendant un maximum de 10 minutes. Il est libre de mobiliser les références (textes et œuvres) qui lui paraissent pertinentes. Le reste du temps est constitué d'un entretien entre le candidat et l'examineur. Prenant place dans un oral de contrôle, l'entretien ne saurait exiger du candidat des connaissances qui n'ont pas été attendues de lui dans le cadre de l'épreuve écrite. Il permet en revanche au candidat, sur la base du sujet qui lui est proposé, de manifester ses connaissances et ses capacités de réflexion. L'examineur évalue la maîtrise des connaissances et la clarté de l'exposition.

L'évaluation des réponses de chaque candidat est globale et doit utiliser tout l'éventail des notes de 0 à 20. »

2/ L'élément décisif à prendre compte pour la mise en œuvre de cette épreuve de contrôle est le suivant : « **L'énoncé du sujet prend la forme d'une interrogation associée au thème de l'épreuve écrite** ».

Il est donc nécessaire que l'examineur, professeur de Philosophie (ou de Lettres) :

- prépare des sujets relatifs aux objets d'étude constituant « le programme de l'année de terminale » relativement à l'épreuve écrite (à savoir : « La recherche de soi » ; « L'humanité en question ») ;
- demande au candidat s'il a composé en J1 ou en J2 et, au vu de sa réponse, lui propose un sujet associé à l'objet d'étude de l'épreuve écrite.

On respecte ainsi le principe fondateur d'une épreuve « de contrôle » : on propose au candidat un sujet qui ne redouble pas le sujet de l'épreuve écrite, mais qui porte sur les mêmes éléments de programme.

Groupe de Philosophie / GESR